

2017/005

MISE EN GARDE du 15 MAI 2017

FRAUDE AU RACHAT DE CREDITS

Le principe

Un réseau de fraudeurs usurpe le nom d'un courtier et ouvre des comptes afin de proposer à des particuliers le rachat de leurs crédits à taux bas. Les fraudeurs se présentent sous plusieurs identités différentes et agissent sur l'ensemble du territoire.

Le mode opératoire

- Le fraudeur ouvre un compte de société de courtage de prêt.
- Il fait du démarchage téléphonique auprès de personnes physiques, ce à l'appui d'une base de données de particuliers titulaires de crédits consommation ou ayant fait des prêts travaux photovoltaïques chez des spécialistes du crédit à la consommation afin de leur proposer le rachat de leurs crédits à taux inférieurs au marché, ou la renégociation des encours de prêts personnels « travaux ».
- Le particulier reçoit des courriers contenant des contrats au nom de l'établissement de crédit. Il les renseigne avec son identité, ses revenus mensuels, ses charges, etc... et les renvoie, signés par ses soins.
- L'escroc confirme la réception des contrats. Il obtient ainsi des documents nécessaires à la mise en place de prêts personnels au nom de la victime. Ces contrats sont transmis à l'établissement de crédit concerné par le nouveau prêt.
- Le fraudeur annonce ensuite par téléphone au particulier la réception à venir de virements émanant de l'établissement de crédit supra et lui demande en contrepartie, de rembourser la prétendue société de courtage pour un montant qui correspondrait au remboursement des anciens prêts (règlement par chèque ou par virement).
- L'escroc encaisse les chèques sur son compte et procède à des virements vers des comptes en Pologne. Il est toutefois probable que des comptes frauduleux aient été ouverts dans d'autres pays.
- La fraude est détectée lorsque le particulier réalise qu'il dispose de deux crédits.

Les services de Police mènent actuellement une enquête sur ce réseau soupçonné de blanchiment.

MESURES PROPOSEES

- Inciter les clients à accorder une vigilance accrue sur toute proposition contenant des taux s'écartant trop grandement de ceux généralement pratiqués.
- Se méfier d'une offre trop attractive.
- Rester prudent et vigilant face aux messages ou aux appels reçus en particulier d'inconnus. Eviter de conclure une transaction dans la précipitation, notamment avec ces derniers.
- Garder son sang-froid, évoquer le sujet avec un tiers de confiance avant d'envisager tout envoi de fonds que ce soit par chèque ou par virement (un remboursement de prêt se fait généralement directement auprès de l'organisme avec lequel un client a contracté et dans les conditions prévues par cet organisme).
- Vérifier que les courtiers ou autres intermédiaires sont enregistrés à l'ORIAS ou à l'OBSP.¹
- Concernant les établissements de crédit, rappeler les consignes en matière d'ouvertures de crédit si besoin.

¹ ORIAS Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banques et Finances – OBSP : Intermédiaires en Opérations de Banques et en Services de Paiement